

Tout savoir
SUR...

CRÉDIT AMORTISSABLE EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour financer vos travaux
d'économies d'énergie

Qu'est-ce que le crédit Expresso

Développement Durable⁽¹⁾ ?

- C'est un crédit amortissable, à taux préférentiel et sans frais de dossier, pour financer des travaux d'économies d'énergie.
- Vous pouvez emprunter de 500 EUR à 75 000 EUR, sur une durée de 12 à 84 mois (1 à 7 ans).
- Vos mensualités et la durée du crédit sont connues et fixées dès l'origine.

Que permet-il ?

Ce crédit finance les équipements et travaux de nature à contribuer aux économies d'énergie. Ces investissements peuvent également ouvrir droit à un crédit d'impôt (travaux d'équipement, matériaux et appareils visés à l'article 200 quater du Code général des impôts). La liste complète des travaux éligibles est consultable sur le site **ademe.fr**.

Comment fonctionne-t-il ?

- Vous n'avez aucune obligation d'apport personnel, votre projet peut être financé à 100 %.
- Vous remboursez à votre rythme sur la base de mensualités adaptées à votre budget, avec la possibilité de bénéficier d'une période de différé de 1 à 3 mois.
- Une attestation spécifique doit être fournie par l'entreprise ou l'artisan chargé des travaux pour la constitution de votre dossier.
- Après montage du dossier, nous vous donnons une réponse de principe immédiate. Sur votre demande, nous pouvons également mettre les fonds à votre disposition très rapidement, à partir du 8^{ème} jour après signature de votre contrat.

Quels sont les atouts ?

- **Un taux très avantageux et l'exonération des frais de dossier.**
- **Un financement personnalisé :** adapté à votre situation, à votre capacité de remboursement et à vos besoins.
- **La réactivité que vous attendez :** une réponse de principe immédiate pour toute demande jusqu'à 35 000 EUR.
- Après acceptation de votre dossier et signature de votre contrat, nous mettons rapidement⁽²⁾ les fonds à votre disposition.
- **Un fonctionnement tout en souplesse :** vous pouvez faire évoluer vos mensualités à la baisse ou à la hausse, en toute liberté⁽³⁾. Vous pouvez également demander un report⁽³⁾ de mensualités.

CRÉDIT AMORTISSABLE EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quel en est le coût ?

- 0 EUR de frais de dossier.
- Taux préférentiel : 4,20 % TAEG.

Par exemple, pour un crédit Espresso Développement Durable de 10 000 EUR sur 48 mois :

- Taux débiteur annuel fixe de 4,12 %, soit **TAEG fixe de 4,20 %** sans frais de dossier.
- **Mensualités : 226,33 EUR** (hors assurance DIT⁽⁴⁾ facultative).
- **Montant total dû : 10 863,84 EUR.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance DIT⁽⁴⁾ facultative, cotisation de 6,50 EUR par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 312 EUR soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,50 %, non inclus dans le TAEG du crédit. Conditions en vigueur au 01/09/2016. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, contactez votre Conseiller.

Assurance DIT = assurance couvrant les Décès/PTIA/Invalidité permanente/Incapacité temporaire de Travail.

Assurance DIT / PE = couverture de la Perte d'Emploi⁽⁵⁾ en plus de la DIT.

- Frais de modification des mensualités⁽³⁾ : 30 EUR.
- Frais de report d'échéance⁽³⁾ : gratuit.

Vos questions/Nos réponses

Je préfère attendre et économiser pour réaliser mon projet !

En finançant votre projet avec un crédit Espresso Développement Durable, vous le réalisez immédiatement, sans attendre de disposer du montant global. L'épargne déjà constituée peut servir d'apport à votre projet ou continuer à fructifier.

J'ai reçu de l'argent, puis-je rembourser par anticipation ?

Oui, vous pouvez rembourser tout ou partie de la somme de manière anticipée, à tout moment et sans frais.

Que se passe-t-il en cas de coup dur ou si ma situation financière change ?

Vous pouvez demander le report de 1 à 3 mensualités⁽³⁾ ou la modification du montant de votre mensualité de crédit (à la hausse ou à la baisse)⁽³⁾.

(1) Réservé aux majeurs, sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur Sogefinancement SAS 394 352 272 RCS Nanterre. Délai légal de rétractation : 14 jours à compter de votre acceptation du crédit.

(2) A compter du 8^{ème} jour suivant l'acceptation de l'offre de crédit.

(3) Dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit. Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. En cas de report : report possible dès le 7^{ème} mois suivant la mise à disposition du crédit dans la limite de la durée totale maximum du crédit de 84 mois et en respectant un délai de 3 mois entre la fin d'une option de report et le début de la suivante. Tarif : 0 EUR au 01/09/2016. En cas d'évolutivité : diminution ou augmentation de la mensualité possible dès le 7^{ème} mois suivant la mise à disposition du crédit. L'augmentation de durée ne doit pas excéder 12 mois dans la limite de la durée totale maximum du crédit de 84 mois. Tarif : 30 EUR au 01/09/2016.

(4) Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et de la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie – Invalidité permanente – Incapacité temporaire totale de travail, souscrit par Sogefinancement auprès de Sogecap (entreprise régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (www.orias.fr). (5) Dans la limite des dispositions contractuelles. Assurance DIT, contrat d'assurance collective souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des assurances et contrat d'assurance collective Perte d'Emploi souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGESSUR, entreprise régie par le Code des assurances. Ces contrats sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).